Avant-propos

L'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) a pour mission essentielle d'exploiter les synergies entrepreneuriales entre les organisations communes des établissements cantonaux d'assurance (AEAI, UIR, PSDS et FP) et de représenter sous une seule entité les intérêts des établissements cantonaux d'assurance. La collaboration est désormais en bonne voie. Une coordination plus étroite s'est établie entre les établissements cantonaux d'assurance, les organisations communes et la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP). Ces différents acteurs peuvent ainsi unir leurs forces pour aborder des thématiques décisives. Il s'avère en effet de plus en plus important de travailler en étroite collaboration, non seulement pour améliorer l'efficience et l'efficacité, mais aussi pour traiter de thèmes qui sont portés à l'attention des établissements cantonaux d'assurance ou des organisations communes par des instances extérieures. Notons qu'il n'est pas toujours évident de savoir au premier abord quelles répercussions ces problématiques auront sur les établissements cantonaux d'assurance ou sur les organisations communes. Comme dans le cas de la révision de la loi sur la surveillance des assurances ou de la loi sur le contrat d'assurance ainsi que d'autres réglementations telles que l'accord-cadre avec l'UE, il faut souvent une analyse intensive pour déterminer dans quelle mesure les établissements cantonaux d'assurance pourraient être concernés ou non. Il est par ce fait d'autant plus indispensable que les différentes organisations mettent leurs forces en commun et discutent de la procédure à suivre, afin de pouvoir défendre leur position de manière efficace vis-à-vis des milieux politiques et du grand public.

La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie a constitué un autre point fort de l'exercice écoulé. La nouvelle identité est remarquable à cet égard, car elle confère à la communauté des établissements cantonaux d'assurance une visibilité reconnaissable et symbolise leur modèle de manière simple. Grâce à l'issue management, les thématiques pertinentes pouvant affecter les établissements cantonaux d'assurance sont décelées à temps et des mesures adaptées sont prises. Certains processus globaux ont également été mis en place pour augmenter l'efficience. Les rapports de gestion des différentes organisations démontrent comment ces dernières agissent pour le bien de la communauté des établissements cantonaux d'assurance.

La voie que nous avons choisi d'emprunter ces dernières années a fait ses preuves. Les nombreuses avancées n'auraient toutefois pas été possibles sans le soutien de l'ensemble des collaborateurs des organes concernés. Nous tenons donc à remercier ici tous les membres du comité directeur et du conseil d'administration, mais aussi les collaborateurs de la « Bundesgasse 20 ».

Urs Graf, président de l'AECA

Alain Rossier, directeur de l'AECA

Brève présentation de l’organisation AECA

Comité directeur

De gauche à droite : Karin Kayser-Frutschi, conseillère d’État NW ; Urs Graf, président de l’AECA ; Pierre-André Page, conseiller national FR ; Stefan Engler, conseiller aux États GR ; Peter J. Blumer, président UIR/PSDS ; Jean-Michel Brunner, président CSSP ; Markus Feltscher, président AEAI/FP

Direction

De gauche à droite : André Grubauer, responsable du département Formation ; Michael Binz, responsable du département Protection incendie ; Alain Marti, responsable du département Réassurance ; Monica Caprio, responsable du département État-major ; Alain Rossier, directeur ; Stefan Demetz, CFO ; Martin Jordi, responsable du département Prévention des dommages éléments naturels

Brève présentation

Afin de consolider et de développer la philosophie de la « triple protection », à savoir la prévention, l'intervention et l'assurance, 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) se sont réunis pour former l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA). Par le biais de l'organisation faîtière AECA, une identité commune a vu le jour au sein du paysage de l'assurance immobilière. La communauté des ECA se positionne ainsi sur le marché tout en renforçant sur la durée le système de la « triple protection ». L'AECA se doit en particulier de soutenir activement et avantageusement les différents ECA dans leurs principales missions cantonales.

La participation de représentants politiques et d'autres groupes d'intérêt contribue à la fois à consolider avec pertinence les organisations existantes et à favoriser leur influence au niveau national et international de par leur statut d'association de la branche.

L'AECA apporte assurément une valeur ajoutée aux ECA grâce notamment à une communication coordonnée en interne et vers l'extérieur et à la coordination des projets stratégiques des organisations communes.

Fondation
2016

Forme juridique
Association (selon art. 60 ss. CC)

Direction
Alain Rossier, directeur

Organe de révision
Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants font partie de l'AECA : Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich (état au 31.12. 2018).

Comité directeur au 31.12.2018

Urs Graf
Président de l'AECA, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance d'Argovie

Markus Feltscher
Président de l'AEAI et président de la FP, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance des Grisons

Peter J. Blumer
Président de l'UIR et président du PSDS, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Bâle-Ville

Jean-Michel Brunner
Président de la CSSP, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Neuchâtel

Karin Kayser-Frutschi
Conseillère d'État du canton de Nidwald

Pierre-André Page
Conseiller national du canton de Fribourg

Stefan Engler
Conseiller aux États du canton des Grisons

Rapport annuel 2018 et perspectives 2019

Développements 2018

Pour communiquer efficacement, il est impératif d'être clairement identifiable. L'identité visuelle des organisations communes a été rafraîchie en 2018 avec un nouveau logo et sa représentation d'ensemble a été renforcée. Le logo se veut le reflet de la philosophie de la « triple protection » des établissements cantonaux d'assurance (ECA) : la partie verte représente la prévention, la rouge les sapeurs-pompiers et la bleue l'assurance. L'élan inscrit dans le logo souligne le caractère parfaitement complémentaire des trois secteurs qui font l'efficacité des établissements cantonaux d'assurance. Tous les supports de communication ont été adaptés sur cette base – du papier à lettres au site Internet en passant par les inscriptions au niveau du bâtiment. Cette toute nouvelle représentation d'ensemble met une fois encore l'accent sur le fait que l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) assume la communication globale pour toutes les organisations communes. Ces dernières restent par contre compétentes pour la communication spécialisée. Dans ce contexte, l'AECA est également passée au numérique pour ses rapports de gestion et a produit un film explicatif sur le système suisse des ECA, disponible sur son site Internet. Parallèlement, certains processus ont été consolidés et le processus de planification et d'établissement du budget a été optimisé afin que les ECA soient informés des activités importantes des organisations communes et de la « Bundesgasse 20 ».

Cette année a sans conteste été marquée par l'achèvement du projet Carte de l'aléa ruissellement. Le public dispose ainsi désormais d'un instrument majeur et gratuit de prévention contre les dommages dus aux éléments naturels. Il s'agit d'un projet mené conjointement par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Association Suisse d'Assurances (ASA) et l'AECA. La présentation au grand public a eu lieu le 3 juillet 2018. La carte nationale de l'aléa ruissellement montre les régions menacées. D'autres mesures de prévention efficientes peuvent être mises en œuvre sur cette base. Les cartes ont suscité un grand intérêt, tant en Suisse qu'au-delà de nos frontières.

Par ailleurs, la transparence s'est vue nettement améliorée grâce à l'introduction d'une nouvelle structure financière pour toutes les organisations communes. Les charges et rendements peuvent désormais être attribués aux segments « Association, produits, projet ». Les processus de planification ont déjà été mis en place en conséquence et les organes de gestion ont pu faire leurs premières expériences avec ces processus. Les processus financiers structurés au moyen d'un portefeuille de projets, de prévisions et d'un budget permettent d'anticiper et de renforcer l'implication des ECA dans la planification des organisations communes. Il existe en particulier pour la première fois une planification financière pluriannuelle.

Perspectives 2019

Le secteur Public Affairs sera élargi en 2019 pour renforcer les relations politiques extérieures et la présence de l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA). L'issue management aidera à définir et à mettre en œuvre les mesures adaptées. Dans ce domaine également, il s'agit d'« unir nos forces » pour parvenir à s'adresser aux groupes cibles de manière conforme et efficiente. D'autres projets internes pour l'accroissement de l'efficience seront mis en œuvre ou lancés. Enfin, on ne peut ignorer que le numérique tient une place de plus en plus incontournable. Il est question sur ce point de trouver des solutions optimales pour la transformation numérique. L'AECA ne manquera pas non plus de promouvoir activement le passage au numérique dans d'autres domaines.

Bilan

En francs

	Explication (cf. annexe)	2018	2017
ACTIF			
Actif circulant			
Liquidités	2.1	106’968	62’207
Créances envers les assurances sociales		3’878	0
Créances envers l’AEAI	2.2	74’980	91’565
Comptes de régularisation	2.3	9’832	275
Total actif circulant		**195’658**	**154’047**
Total actif		**195’658**	**154’047**
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes envers des tiers		2’745	23’439
Dettes envers l’UIR	2.4	149’005	75’411
Dettes envers l’AKBA		0	10’779
Dettes envers la TVA		37’708	37’970
Comptes de régularisation	2.3	6’200	6’448
Total capitaux étrangers à court terme		**195’658**	**154’047**
Fortune de l’association	1	**0**	**0**
Bénéfice/Perte		**0**	**0**
Total passif		**195’658**	**154’047**

Compte de résultat

En francs

	Explication (cf. Annexe)	2018	2016/2017
Produits des prestations de services et cotisations des membres			
Produits des prestations de services fournis par les organisations des ECA	2.5	667’154	1’187’700
Cotisations de membres des ECA	2.6	9’000	13’500
Total produits des prestations de services et cotisations des membres		**676’154**	**1’201’200**
Charges d’exploitation			
Sounding Board ASA		-3’175	-5’223
Développement de la stratégie de l’AECA et de la structure de la B20		-1’502	-180’288
Communication de la marque		0	-65’926
Public Affairs		-6’009	-26’052
Corporate Communication/Design y c. communication de crise		-47’821	0
Projets divers AECA		-53’031	0
Projets		**-111’538**	**-277’489**
Charges de personnel		**-365’171**	**-579’698**
Coûts informatiques		-12’145	-18’000
Frais de locaux		-24’000	-37’000
Assurances		-4’000	-6’000
Charges pour prestations reçues		-30’596	-16’588
Organes		-117’050	-252’963
Frais de représentation		-11’949	-13’038
Autres charges d’exploitation		-186	-176
Autres produits d’exploitation		481	0
Autres charges d’exploitation		-199’444	-343’764
Total charges d’exploitation		**-676’154**	**-1’200’952**
Total charge fiscale		**0**	**-248**
Bénéfice/Perte		**0**	**0**

Annexe

1. Principes

Généralités

L'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) a été inscrite au registre du commerce du canton de Berne le 11 juillet 2016. Son siège est à Berne. 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) sont membres de l'AECA.

Les présents comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales suisses régissant la présentation des comptes (Code des obligations). Les principes d'évaluation les plus importants appliqués et qui ne sont pas prescrits par la loi sont détaillés ci-après. Les chiffres sont arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

L'AECA ne dispose ni d'un capital de l'association, ni d'immobilisations financières ou corporelles propres.

Date du bilan

L'exercice 2018 court du 1er janvier au 31 décembre. L'exercice précédent couvrait la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2017 (exercice prolongé). Le bilan est clôturé au 31 décembre.

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

L'actif et le passif sont en général portés au bilan séparément.

2.1 Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

2.2 Créances envers l'AEAI

Il s'agit de créances envers des parties liées.

2.3 Comptes de régularisation (actif et passif)

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

2.4 Dettes envers l'UIR

Il s'agit de dettes envers des parties liées.

2.5 Produits des prestations de services des organisations des ECA

Au cours de l'exercice sous revue, les prestations de services de l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) ont été couvertes entièrement et à parts égales (333'577.0 francs chacune) par l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AEAI) et l'Union intercantonale de réassurance (UIR).

2.6 Cotisations de membres des ECA

Le montant des cotisations de membres des établissements cantonaux d'assurance (ECA) est fixé par l'assemblée des

membres. La cotisation annuelle par membre s'élève à 500.0 francs.

3. Informations complémentaires

3.1 Postes équivalents à temps plein

Comme pour l'année précédente, le nombre de postes à plein temps est inférieur à la moyenne annuelle de 10.

3.2 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

3.3 Évaluation des risques

La direction procède à une évaluation permanente des risques. À cet effet, elle examine les risques qu'elle estime importants, définit les mesures de gestion et de surveillance nécessaires et prend les décisions qui s'imposent pour leur mise en œuvre et leur suivi. La gestion du risque et le contrôle interne sont intégrés dans le système de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Le principe du double contrôle est respecté.

Rapport de l'organe de révision

Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A la réunion des membres de

l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), Berne

Berne, le 6 mai 2019

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

En notre qualité d'organe de révision selon article 25 à 26 des statuts, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
(Qualified
Signature)

Sabrina Schwab
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Annexes

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)